HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT
Haute-Garonne - 2026

Mon canton Toulouse 3

Canton | Toulouse 3 | Département | Élus

Publié le 2 septembre 2026
Reading time : 6 minutes



Déborah Fort / CD31

Suivre mon canton sur Facebook

Qu'est-ce qu'un canton ?

D’où vient le système de cantons ?
C’est au lendemain de la Révolution française, en 1790, qu’est né le concept de cantons. Cherchant à réorganiser la France, les révolutionnaires découpent le pays en territoires administratifs distincts : les départements qui contiennent chacun des districts, eux-mêmes découpés en cantons.
Chaque canton fait alors environ 18 km2. On en compte 4 824 en 1793, avant que le régime de la Convention ne supprime cet échelon administratif, rétabli finalement par le régime du Directoire avec la Constitution du 22 août 1795.
Ce chiffre sera réduit à 2916, après la réforme de 1800, puis augmentera au cours des 200 années suivantes pour suivre l’évolution démographique.
Le dernier redécoupage des cantons est issu de la loi du 7 mai 2013. Désormais, sauf exception, la population d’un canton ne peut plus être supérieure ou inférieure de plus de 20% à la population moyenne des cantons du département. Cette réforme a réduit le nombre de canton en France de 3 971 à 2 054.
Pour les départements entre 150 000 et 500 000 habitants, le nombre de cantons ne peut pas être inférieur à 13. Quant aux départements de plus de 500 000 habitants, ils ne peuvent pas avoir moins de 17 cantons ; la Haute-Garonne – 1 471 468 habitants lors du dernier recensement en vigueur – compte 27 cantons.

Avec cette réforme de 2013, les cantons de Martinique et de Guyane ont disparu à la suite de la transformation de ces départements et régions d'outre-mer en collectivités territoriales uniques. Les cantons situés dans la métropole de Lyon, devenue collectivité territoriale à statut particulier, sont eux aussi supprimés.

Un canton, ça sert à quoi ?

En 1790, chaque canton correspond au périmètre d'intervention d'une gendarmerie, d'une brigade de sapeurs-pompiers et d'une circonscription de collecte d'impôts. Condition supplémentaire : avoir un hospice pour les personnes âgées, accessible pour les personnes sans ressources.

Ces fonctions vont cependant être progressivement transférées aux autres entités administratives. C'est à partir de 1833 que les cantons vont endosser leur rôle électoral avec la décision d'y élire les conseillers départementaux (conseillers généraux à l'époque) au suffrage censitaire en 1833, puis au suffrage universel masculin à partir de 1848 et enfin au suffrage universel après 1944.

Le canton, une terre... d'élections

Les conseils départementaux sont renouvelés dans leur intégralité tous les six ans. Les électeurs votent pour un « ticket » de deux candidats dans leur canton.

Les élections départementales, dénomination retenue depuis 2015 (avant on les appelait élections cantonales) se déroulent au scrutin binominal majoritaire à deux tours. Chaque binôme de candidats par canton est obligatoirement composé d'une femme et d'un homme.

Les dernières élections départementales ont eu lieu en juin 2021. Les prochaines ont été repoussées en 2028, en raison des élection présidentielles et législatives de 2027. Le mandat des élus actuels, 7 ans, déroge aux 6 ans habituels.

La France totalise 4 108 conseillers départementaux.

Les quartiers du canton de Toulouse 3

Capitole • Arnaud-Bernard • Les Chalets • Minimes • Bonnefoy • Matabiau • Marengo-Jolimont • Saint-Aubin-Dupuy

Carte des services du canton de Toulouse 3

Ouvrir la carte en plein écran

Chiffres clés

Entre 2021 et 2025, ce sont près de **20 millions d'euros** de subventions qui ont été votées pour le canton de Toulouse 3 :

- **10,5 millions d'euros** pour les **associations**
- **4,2 millions d'euros** pour les **collèges**
- **270 000 euros** pour le **logement social public**

Il y a **2** collèges pouvant accueillir un total de **1 630** élèves :

- TOULOUSE Les Chalets
- TOULOUSE Pierre-de-Fermat

Portrait du canton de Toulouse 3
Télécharger

Accompagnement du Conseil départemental sur les réalisations structurantes

Éducation

- Soutien au collège Pierre-de-Fermat (accompagnement de 1,29 M€)
- Soutien au collège Les Chalets (accompagnement de 1,02 M€)
- Gratuité de la restauration scolaire et soutien à la mixité sociale

Jeunesse, insertion et emploi

- Soutien à la Mission locale Haute-Garonne (accompagnement de 1,2 M€)
- Soutien au Centre Régional Information Jeunesse (accompagnement de 619 000 €)

Sport, culture et patrimoine

- Soutien à la Cinémathèque de Toulouse (accompagnement de 988 000 €)
- Soutien aux Grands Interprètes à Toulouse (accompagnement de 410 000 €)
- Soutien à la Fédération Calandretas (accompagnement de 281 000 €)
- Soutien au TOEC Natation

Mobilités

- Développement du Réseau express vélo
- Participation au financement de la 3e ligne de métro et de l'extension de la ligne B

Solidarités

- Développement de logements intergénérationnels et inclusifs
- Soutien aux séniors et personnes en situation de handicap
- Renforcement de la lutte contre le harcèlement scolaire et les discriminations

Les points forts du mandat

- Plus de 10,5 M€ consacrés au tissu associatif
- Un soutien majeur à la culture, au patrimoine et à la jeunesse
- Des investissements importants pour l'éducation et les collèges
- Une action forte en faveur des mobilités et des solidarités

Agenda du canton

Les cantons de Haute-Garonne

Profil du canton

- **Nombre de communes** : 1 (fraction de la commune de Toulouse)
- **Superficie** : 4 km²
- **Population** : 51 316 habitants (Insee 2023)
- **Densité** : 13 650 hab./km² (l'une des plus fortes du département)
- **Intercommunalités principales** : Toulouse Métropole.

Vos élus du canton





BOYER Anne, *VICE-PRÉSIDENTE - Culture —* anne.boyer@elus.cd31.fr
GABRIELI Alain, *VICE-PRÉSIDENT - Personnes âgées, Personnes handicapées, Santé —* alain.gabrieli@elus.cd31.fr